

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT



Adopter le Contrat Chaleur Renouvelable territorial

5 énergies pour consommer
mieux et produire plus



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt)

Le Département a pour ambition de développer massivement la production de chaleur renouvelable sur l'ensemble du territoire en mobilisant diverses sources d'énergie thermique. Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt), vise à regrouper les projets publics et privés de production de chaleur renouvelable, notamment la biomasse, le solaire thermique, la géothermie, la chaleur fatale, les réseaux de chaleur, situés sur le territoire de la Charente. Ce regroupement permettra aux projets de bénéficier des aides de l'ADEME, auxquelles ils ne seraient pas éligibles de manière individuelle.

POURQUOI CHOISIR LA CHALEUR RENOUVELABLE ?

- ▶ Améliorer notre indépendance énergétique
- ▶ Réduire votre facture énergétique
- ▶ Réduire votre impact environnemental
- ▶ Maîtriser sur le long terme le montant de vos factures
- ▶ Participer à l'économie locale
- ▶ Participer à la transition énergétique du territoire

QUI EST CONCERNÉ ?

- ▶ **Les acteurs publics (hors services de l'État) :**
collectivités, syndicats, établissements publics, bailleurs sociaux ...
- ▶ **Les acteurs associatifs :**
EHPAD, enseignement privé ...
- ▶ **Les acteurs économiques :**
entreprises, commerces, agriculteurs



Les particuliers
ne sont pas concernés
par le CCRt, ils sont
accompagnés par des
programmes spécifiques
(MaPrimeRénov,
Programme Habiter
Mieux).

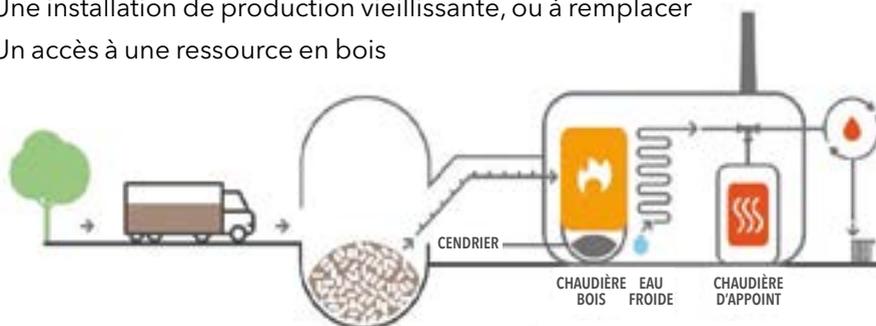
Biomasse



CETTE SOLUTION EST FAITE POUR VOUS

SI VOUS AVEZ :

- ▶ Des dépenses d'exploitation élevées
- ▶ Des besoins énergétiques importants, voire en augmentation
- ▶ Une installation de production vieillissante, ou à remplacer
- ▶ Un accès à une ressource en bois



AVANTAGES

- ▶ Réduire sa dépendance énergétique et son exposition aux fluctuations du prix de l'énergie
- ▶ Diminuer les dépenses de fonctionnement
- ▶ Réduire les émissions de gaz à effet de serre en optant pour une source d'énergie renouvelable
- ▶ Favoriser l'emploi local

EXEMPLES :

- Chaudière à granulés bois
- Chaudière à bois déchiqueté
- Poly combustible (déchets verts, miscanthus)



Chaufferie collective bois
(15 Bd Jean Moulin
Angoulême)

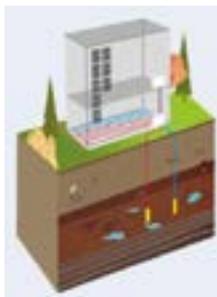
Géothermie



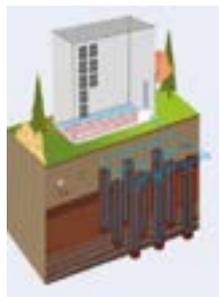
CETTE SOLUTION EST FAITE POUR VOUS

SI VOUS AVEZ :

- ▶ Des besoins de chaud et de froid avec la même installation
- ▶ Une installation de production vieillissante, ou à remplacer
- ▶ Un bâtiment neuf ou à rénover
- ▶ Des besoins énergétiques importants, voire en augmentation



Captage sur nappe



Captage sur sondes verticales

AVANTAGES

- ▶ Réduire sa dépendance énergétique et son exposition aux fluctuations du prix de l'énergie
- ▶ Possibilité de fournir du chaud et/ou du froid avec la même installation
- ▶ Réduire les émissions de gaz à effet de serre en optant pour une source d'énergie renouvelable
- ▶ Favoriser une ressource disponible localement, stable, sans fluctuation
- ▶ Une installation discrète et économe en termes de fonctionnement et d'entretien

EXEMPLES :

- Sondes géothermiques verticales ou horizontales (sans échange d'eau)
- Captages géothermiques sur nappe (pompage et rejet d'eau dans une nappe d'eau souterraine)

**L'Alpha, Médiathèque
de GrandAngoulême
(Angoulême)**



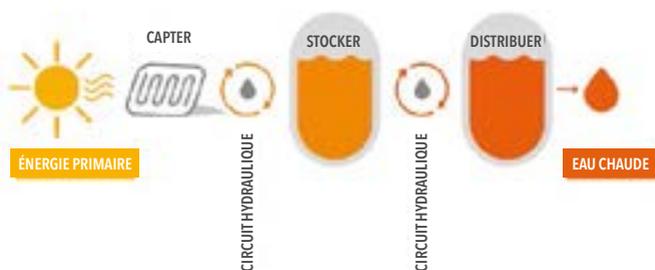
Solaire thermique



CETTE SOLUTION EST FAITE POUR VOUS

SI VOUS AVEZ :

- ▶ Des besoins en eau chaude toute l'année
- ▶ Des besoins énergétiques importants, voire en augmentation
- ▶ Une installation de production vieillissante, ou à remplacer
- ▶ Une surface bénéficiant d'une orientation cardinale favorable, sans ombrage



AVANTAGES

- ▶ Bénéficier d'une énergie gratuite
- ▶ Diminuer les dépenses de fonctionnement
- ▶ Réduire les émissions de gaz à effet de serre en optant pour une source d'énergie renouvelable
- ▶ Opter pour une solution simple

*Vestiaires sur le site du Chambon
(Eymouthiers)*

EXEMPLES :

- Production d'eau chaude sanitaire
- Production de chauffage solaire
- Process industriel nécessitant de l'eau chaude



Réseau de chaleur et/ou de froid

CETTE SOLUTION EST FAITE POUR VOUS

SI VOUS AVEZ :

- ▶ Des consommations d'énergie importante dans un périmètre rapproché
- ▶ D'autres consommateurs de chaleur à proximité de vos bâtiments
- ▶ Une installation qui doit être remplacée
- ▶ Des projets d'aménagements ou des constructions urbains en prévision

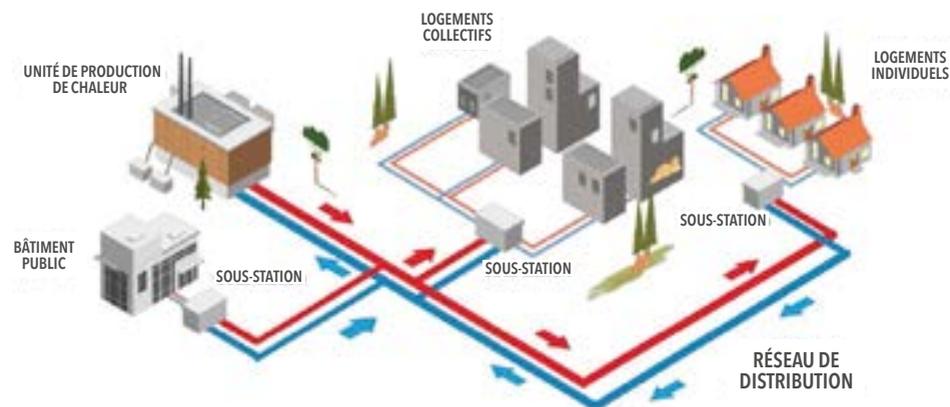


AVANTAGES

- ▶ Réduire sa dépendance énergétique
- ▶ Réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement en mutualisant les équipements
- ▶ Réduire les émissions de gaz à effet de serre en optant pour une source d'énergie renouvelable
- ▶ Favoriser l'emploi local

EXEMPLE :

- Chauffer ou rafraîchir plusieurs bâtiments d'un même site avec une source renouvelable



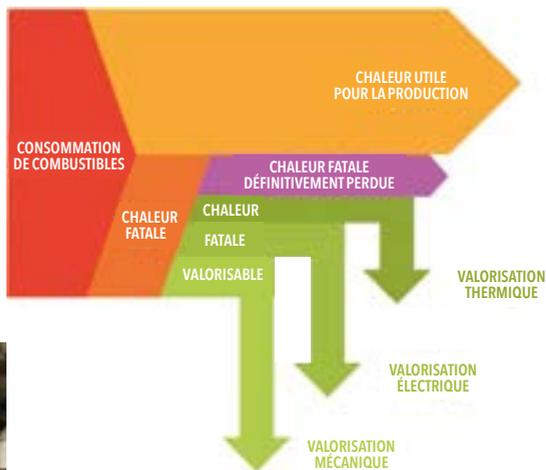
Chaleur fatale



CETTE SOLUTION EST FAITE POUR VOUS

SI VOUS AVEZ :

- ▶ Une source de chaleur perdue à proximité de vos bâtiments ou process
- ▶ Des projets d'aménagement ou de construction urbaine en prévision



Distillerie (Lieu-dit Roissac - Angeac-Champagne)

AVANTAGES

Récupération de chaleur perdue :

- ▶ Lors des étapes de distillation
- ▶ Dans les fumées d'une chaufferie
- ▶ Dans les eaux usées d'un bâtiment
- ▶ Sur les installations frigorifiques (chambres froides, locaux serveurs)

EXEMPLES :

- Réduire sa dépendance énergétique et son exposition aux fluctuations du prix de l'énergie
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en optant pour une source d'énergie renouvelable
- Favoriser l'emploi local
- Bénéficier d'une énergie gratuite

Quelles sont les étapes pour la réalisation de votre projet ?

1

CONTACTEZ LE DÉPARTEMENT

Cellule contrat de chaleur renouvelable territoriale

Théotime LAMOUREUX - 06 18 19 89 54 / 05 16 09 69 67

Séverine GOURINAT - 06 16 27 27 05 / 05 16 09 68 75

2

BÉNÉFICIEZ D'AIDES À LA RÉALISATION DES ÉTUDES

- ▶ Accompagnement et conseils dans le choix de la solution globale la plus adaptée

3

DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

4

RÉALISEZ VOTRE PROJET (SUITE À L'AVIS FAVORABLE)

5

SUIVEZ L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PROJET

- ▶ Vous bénéficiez d'un suivi des performances de l'installation après mise en service.
- ▶ Vous recevez le solde de la subvention selon l'atteinte des objectifs de production.

www.lacharente.fr
Retrouvez-nous sur
les réseaux sociaux  

